

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2025-12

En exercice 24

Présents 21

Votants 23

Séance du 7 janvier 2025

Date de la Convocation

26/12/2024

Date de l'affichage

26/12/2024

L'an deux mil vingt-cinq,

et le 7 janvier,

à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Bureaux de vote et bureau

Centralisateur

Présents : Marion ATRON, Sophie BAUDET, Jérôme BENOIT, Marc BONGINI, Jacques BONNIER, Romain CORNU, Pierre ECOCHARD, Catherine FOURNIER, Thomas GAND, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Brigitte MONNET, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Françoise RODOT, Irène ROUCHE, Michel SORNAY, Béatrice VAUCHER.

Absents : Séverine BRUNET (Procuration à M. BONGINI), Sophie DEMAREST, Valérie PAROLA (procuration à C. FOURNIER)

Secrétaire de séance : Anthony LAINE

Mme la Maire expose qu'actuellement la commune historique de Val-Sonnette possède 3 bureaux de vote (Vincelles, qui est bureau de vote centralisateur, Grusse et Vercia) et que Sainte-Agnès possède 1 bureau de vote. Il est nécessaire d'instituer les bureaux de vote sur l'ensemble de la commune nouvelle de Val-Sonnette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

DECIDE d'instituer les bureaux de vote pour la commune nouvelle de Val-Sonnette de la façon suivante : le bureau centralisateur étant dans la commune déléguée siège de VAL-SONNETTE, comme suit

Bureau n°1 et bureau centralisateur : (l'ensemble des anciennes communes de Vincelles et Bonnaud) Salle des fêtes – 1 grande rue – Vincelles – 39190 Val-Sonnette

Bureau n°2 : (l'ensemble de l'ancienne commune de Grusse) Salle des fêtes – 14 rue Saint Roch – Grusse – 39190 Val-Sonnette

Bureau n°3 : (l'ensemble de l'ancienne commune de Vercia) Mairie annexe – 5 rue du 19 Mars 1962 – Vercia – 39190 Val-Sonnette

Bureau n°4 : (l'ensemble de l'ancienne commune de Sainte Agnès) Mairie annexe 2 rue Principale – Sainte Agnès – 39190 Val-Sonnette

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 7 janvier 2025

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

